

Variance – CNU 06

Compte-rendu de la session de qualification 2018

Les données chiffrées sont issues de la prise de notes en séance et non validées par le bureau de la section
Ce document informel n'engage pas le CNU 06

La session de qualification 2018 aux fonctions de Maître de Conférences s'est tenue les 6 et 7 février 2018 dans les locaux de l'IAE de Paris.

1. Éléments de cadrage

- [Recevabilité administrative](#)

La session est introduite par un rappel des conditions nécessaires à l'examen de chaque dossier, dans le cadre de la nouvelle procédure dématérialisée de dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme Galaxie. La recevabilité et l'examen des dossiers s'effectuent en deux temps :

- 1) **Le ministère statue sur la recevabilité administrative des dossiers.** Pour rappel, les pièces obligatoires communes à toutes les sections sont les suivantes :
 - une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
 - un exposé limité à 4 pages, présentant les activités d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives ;
 - un exemplaire des travaux, ouvrages et articles (dans la limite de 3 documents) ;
 - une copie du rapport de soutenance du diplôme.

- 2) **La section 06 du CNU décide ensuite d'examiner ou pas les dossiers recevables en fonction des pièces complémentaires.** Les pièces obligatoires spécifiquement demandées par la section 06 du CNU sont les suivantes :
 - un CV détaillé de 2 à 3 pages maximum
 - un exemplaire de la thèse
 - un résumé en français d'une vingtaine de pages de la thèse si la thèse est rédigée en langue étrangère
 - pour les thèses étrangères : « evaluation form » (fiche d'évaluation de la thèse fournie par le jury de thèse) ou tout autre document d'autorisation préalable à la soutenance
 - les pré-rapports de soutenance de thèse

La section 06 a demandé cette année que les pièces complémentaires soient déposées sur Galaxie ET soient envoyées par voie postale. Tout dossier postal envoyé au-delà de la date limite fixée par le ministère (cachet de la Poste faisant foi) entraîne le non-examen du dossier par la section.

Le nombre de dossiers non conformes reste relativement important : **Sur 462 dossiers envoyés (473 en 2017), 136 dossiers (correspondant aux 30% des dossiers déposés) n'ont pas été examinés**, correspondant aux cas suivants (147 dossiers représentant 31% des candidatures en 2017) :

- Renoncement : les candidats ont adressé un courrier ou mail à leurs rapporteurs les informant de l'abandon de leur demande de qualification ;
- Dossier non parvenu : lorsque les deux rapporteurs n'ont pas reçu le dossier par voie postale ;
- Dossier hors délai : lorsque les rapporteurs ont reçu les dossiers, mais que ceux-ci ont été postés après la date limite d'envoi
- Dossier irrecevable : lorsqu'une ou plusieurs des pièces obligatoires mentionnées dans l'arrêté ministériel manquent au dossier en version papier ;
- Dossier non examiné : lorsque l'un des documents obligatoires demandé par la section est manquant ou non conforme.

Il est à noter que 13 dossiers impliquant des candidats ayant obtenu des thèses étrangères (Ph.D.) ou soutenues en école de commerce ont constitué des demandes d'équivalence. Ces dossiers ont été notés « recevables sous conditions » par le ministère. Le rôle de la section 06 a été d'évaluer d'abord la demande d'équivalence. Si cette équivalence est attribuée par les rapporteurs ; alors le dossier est examiné, dans un second temps pour la qualification.

Les dossiers de qualification aux fonctions de Maître de Conférences sont évalués par deux rapporteurs¹ selon les critères suivants :

- Qualité de la recherche

- La thèse joue un rôle central dans l'évaluation. Il est attendu que le travail doctoral soit de qualité sans critique majeure de la part des rapporteurs avant ou pendant la soutenance de thèse. La qualité des pré-rapports de soutenance, qui constituent des pièces obligatoires pour la section 06, est particulièrement importante dans cette évaluation.

- Les thèses par essais font, comme les années précédentes, encore l'objet de débats au sein du CNU. Il est fortement recommandé qu'une thèse par essais soit accompagnée de la publication d'un ou plusieurs articles, voire d'articles en cours de révision étant donné les délais croissants pour publication. Il est attendu que les différents essais soient articulés par une problématique générale, une introduction conséquente, et des transitions explicites. Ce fil rouge doit montrer la capacité d'un candidat à maîtriser son sujet et à le discuter sous différents angles (éventuellement par le prisme de différents terrains empiriques et différentes approches méthodologiques).

- Les thèses étrangères sont particulièrement discutées par les rapporteurs. Le résumé d'une vingtaine de pages est important dans la mesure où il ne doit pas se contenter de décrire la structure de la thèse, mais de bien montrer les apports théoriques, empiriques, et méthodologiques de celle-ci.

¹ Les rapporteurs sont désignés par le bureau du CNU06 en respectant un certain nombre de règles (candidat n'appartenant ni au laboratoire, ni à l'université des rapporteurs, rapporteurs n'ayant pas co-écrit avec le candidat, et les deux rapporteurs n'ayant pas été élus sur la même liste au CNU).

- Les publications dans une revue classée FNEGE (la liste FNEGE est la référence pour le CNU 06) ne sont pas exigées pour les thèses récemment soutenues, mais elles sont très recommandées. Elles sont en général nécessaires pour les thèses de moindre qualité ou plus anciennes. Seuls les articles publiés ou acceptés avec copie de la lettre ou du mail d'acceptation de la revue) sont considérés. Lorsqu'il s'agit d'articles collectifs, il est fortement souhaitable que les candidats fournissent une attestation de participation à la publication par les co-auteurs, témoignant de la part et de la nature du travail fourni par chaque co-auteur.
- Les communications dans des colloques de référence (de manière non exhaustive : AFC, AFFI, AFM, AGRH, AIM, AIMS, RIODD, AFMI-ATLAS, EGOS, EURAM, AOM, ...) sont généralement considérées comme indispensables pour la qualification, surtout en l'absence de publications. Les journées des doctorants, doctoriales, workshops ne sont pas jugés équivalents à la présentation d'un papier dans un colloque.

- [Expérience pédagogique](#)

- Une activité d'enseignement en gestion est indispensable pour la qualification. Elle est particulièrement valorisée lorsqu'elle a été réalisée pour des publics de différents niveaux.
- Le volume global d'enseignement est pris en considération par les rapporteurs, sans qu'il soit possible de définir un seuil minimal, une soixantaine d'heures / an apparaissant comme souhaitable.
- Ces activités d'enseignement en gestion sont notamment très importantes dans le cas de candidats ayant soutenu une thèse dans une autre discipline (économie, génie industriel ou sociologie essentiellement, parfois histoire ou aménagement et urbanisme).

- [Implication administrative](#)

- Le CNU n'a pas fixé de cadre explicite à l'évaluation de l'implication collective, mais elle constitue un élément mentionné par les rapporteurs, notamment dans le cas de travaux doctoraux jugés plus faibles.
- Cette implication peut prendre différentes formes : rôle électif dans différentes instances universitaires (CA, conseil de composante, labo, représentation des doctorants), participation à l'organisation d'événements scientifiques, éventuellement pédagogiques, co-direction de filière, diplôme, etc.
- Les rapporteurs du CNU essaient de tenir compte des contextes locaux. Dans tous les cas, une forte implication administrative comme une grande expérience d'enseignement ne peuvent pas compenser un dossier scientifique jugé insuffisant.

NB : Quand il ne s'agit pas d'une première demande de qualification, les rapporteurs apportent un soin particulier à évaluer la progression entre les deux candidatures en soulignant les éléments qui sont venus enrichir le dossier.

2. Processus d'évaluation et de qualification

- Une note (A – avis très favorable, B – avis favorable ou C – avis défavorable) est attribuée par chaque rapporteur.
 - Les dossiers évalués A/A ou A/B sont qualifiés d'emblée, sauf si un ou plusieurs membre(s) du CNU demande(nt) des précisions, voire un vote.

- Les dossiers évalués B/B font l'objet d'une présentation un peu plus développée, mais conduisent dans la très grande majorité des cas à la qualification.
 - Les dossiers évalués A/C ou B/C sont discutés plus en détail : chaque rapporteur développe les motifs de son évaluation et l'un des rapporteurs choisit généralement de se rallier à l'avis de l'autre. Dans le cas contraire, la qualification est soumise au vote de l'ensemble des membres.
 - Les dossiers évalués C/C conduisent généralement à une non-qualification, sauf si l'un des membres du CNU demande des précisions ou un vote.
- Au total, sur les 462 dossiers initialement déposés sur Galaxie, 39% des dossiers ont été qualifiés. Sur les 326 dossiers examinés par la section, 56% des dossiers ont été qualifiés.

326 dossiers examinés		
182 candidats qualifiés (soient 56% des dossiers examinés et 39% des candidatures)	144 candidats non qualifiés (soient 44% des dossiers examinés et 31% des candidatures)	8 candidats n'ayant pas obtenu d'équivalence (thèse étrangères, Ph.D. ou d'écoles de commerce)

3. Éléments de discussion

- Le taux de qualification est relativement stable par rapport aux années précédentes (42% des candidatures en 2017, 40,5% en 2016 et 44% en 2015).
- La convergence dans les avis des rapporteurs est forte.
- Cette année, les demandes d'équivalence ont soulevé plusieurs discussions. Pour les thèses soutenues en école de commerce, la composition du jury de soutenance et la nature du diplôme (en lien avec une école doctorale) sont particulièrement centraux à l'évaluation. Pour les thèses étrangères, une discussion a eu lieu autour du résumé d'une vingtaine de pages, pour savoir s'il était question que le candidat maîtrise suffisamment la langue française pour être qualifié ou sache synthétiser les contributions de sa recherche pour un évaluateur ne lisant pas la langue de la thèse. La position du CNU n'est pas figée à ce sujet mais la difficulté d'évaluation de la maîtrise de la langue française ne doit pas être considérée comme un frein à la qualification, lorsque la recherche doctorale et la qualité de la recherche sont considérées de bonne qualité. Cette position permet de laisser aux comités de sélection de postes de MCF une certaine souplesse dans leurs besoins de recrutement de candidats maîtrisant des langues étrangères.